



**ENTRETIENS
DE LA FEP
SEPTEMBRE 2026**

Bastien François

“ Le scrutin majoritaire a tendance à effacer la diversité politique des territoires ”

Grand spécialiste de la constitution et du régime politique français, Bastien François vient de publier *Pour la proportionnelle*, un plaidoyer vibrant pour un changement de mode de scrutin. Dans cet entretien accordé à la Fondation de l'écologie politique, celui qui en fut président de 2017 à 2021 explore les avantages d'une réforme par ailleurs relativement simple à mettre en œuvre. À lire absolument à quelques mois d'échéances électorales majeures.

Bastien François

Bastien François est professeur de science politique à l'Université Paris I. Il a été président de la Fondation de l'écologie politique de 2017 à 2021. Ses travaux portent sur l'essentiel des institutions et les métiers du politique.

Fondation de l'écologie politique: Qui défend encore le modèle institutionnel et le modèle électoral dans lequel nous sommes aujourd'hui?

Bastien François : Je suis un peu tenté de répondre : presque tout le monde, en réalité. On le voit bien au moment où débute la campagne présidentielle : une VI^e République parlementaire – sur le modèle de nos voisins européens – n'est pas à l'agenda. Personne ne parle vraiment d'une réforme institutionnelle d'ampleur qui aurait notamment pour objectif de déprésidentialiser notre système politique. Tout le monde sait que le sujet est, en quelque sorte, dans l'escarcelle de LFI, mais même Jean-Luc Mélenchon ne l'évoque pratiquement pas.

La première raison est assez évidente : il est très compliqué de se présenter à une élection présidentielle en expliquant que le président de la République ne gouvernera pas. J'en ai moi-même fait l'expérience chez les Verts, lorsque j'étais dans l'équipe de campagne d'Eva Joly. J'avais essayé d'orienter un peu la campagne pour qu'elle ne se présente pas comme celle qui, une fois élue, allait tout décider. En réalité, cela ne passait pas du tout au sein du conseil politique de la candidate, qui réunissait les principaux dirigeants du mouvement.

C'est un peu la même chose pour la proportionnelle. Sur le papier, elle bénéficie d'un soutien très large, qui traverse une bonne partie du spectre politique. En février 2026, par exemple, une tribune en faveur de la proportionnelle, lancée par quatre députés issus du MoDem, de Renaissance, des Écologistes et du Parti socialiste, a été signée par des responsables politiques de sensibilités très différentes.

Mais entre être favorable à la proportionnelle en général et voter effectivement le changement du mode de scrutin, il y a un pas qui est beaucoup plus difficile à franchir. Pour une raison assez simple : pour un député en exercice, le mode de scrutin n'est pas une question abstraite, c'est aussi la règle selon laquelle il a été élu et selon laquelle il pense pouvoir être réélu.

Chaque député connaît sa circonscription, y a construit des réseaux, une implantation, une notoriété. Et, individuellement, chacun a tendance à penser qu'il s'en sortira : qu'il a bien travaillé, qu'il est suffisamment implanté, qu'il fera mieux que les autres. Même lorsqu'on reconnaît collectivement que le scrutin majoritaire pose problème, chacun peut donc avoir de bonnes raisons, à son échelle, de ne pas vouloir prendre le risque de changer une règle électorale avec laquelle il a déjà gagné.

C'est aussi ce qui explique le paradoxe de la proportionnelle en France : elle compte beaucoup de partisans de principe – et même l'actuelle présidente de l'Assemblée nationale ! –, mais dès qu'il s'agit de passer concrètement à une autre règle du jeu, les résistances deviennent beaucoup plus fortes. Le problème, c'est que cette inertie devient de plus en plus risquée. Les législatives de 2022 et 2024 ont montré que le scrutin majoritaire ne produit plus mécaniquement une majorité. Et pourtant, beaucoup de responsables politiques raisonnent encore comme si l'élection présidentielle de 2027 allait remettre les choses dans l'ordre et faire apparaître, dans la foulée, une majorité à l'Assemblée. Je n'y crois pas.

Même si une candidature de gauche ou du bloc central remportait la présidentielle, rien ne garantit qu'une majorité sorte des législatives. On pourrait très bien rester dans la situation actuelle : des gouvernements fragiles, incapables de conduire durablement de nouvelles politiques publiques, dans un contexte international, écologique et économique particulièrement difficile.

Mais le scrutin majoritaire comporte aussi le risque inverse : celui de fabriquer une majorité très large à partir d'une base électorale beaucoup plus étroite. Le seul « bloc » qui pourrait, sans doute, obtenir une majorité absolue, c'est le RN avec ses alliés. Avec un RN à 30 ou 35 % au premier tour, une partie de la droite LR ralliée et un front républicain affaibli, le scrutin majoritaire peut très bien transformer cette base électorale en 60 % des députés.

C'est cela qu'on ne mesure pas suffisamment : le scrutin majoritaire ne garantit plus une majorité, mais il peut toujours fabriquer une majorité écrasante à partir d'une grosse minorité de voix. Et c'est précisément pour cela qu'il faut changer la règle électorale avant 2027.

Il n'y a pas de délai limite à respecter pour changer la règle électorale ?

En principe, on ne modifie pas le régime électoral dans l'année qui précède un scrutin. Mais c'est une règle législative, à laquelle le législateur peut lui-même déroger, comme l'a rappelé récemment le Conseil constitutionnel. Autrement dit, il n'y a pas de verrou juridique absolu qui empêcherait de changer le mode de scrutin.

Il y a plusieurs voies possibles. Le Parlement peut évidemment changer la loi électorale. On peut aussi imaginer un référendum sur le fondement de l'article 11 de la Constitution : le mode de scrutin touche directement à l'organisation des pouvoirs publics sans être de nature constitutionnelle. Ce serait une manière de faire trancher directement les électeurs et d'obliger les partis à mettre clairement leurs positions sur la table.

L'essentiel, à mes yeux, est surtout que la réforme soit simple, lisible et suffisamment nette pour changer

réellement la logique du système. Pas une petite dose de proportionnelle ajoutée au scrutin majoritaire par exemple, pas une proportionnelle départementale. Personnellement, j'aime assez le système allemand de proportionnelle compensatoire, mais il me paraît trop complexe si l'on veut une réforme immédiatement lisible. Je propose quelque chose de beaucoup plus simple : une proportionnelle intégrale, avec un seuil d'entrée à l'Assemblée de 3 ou 5 % des suffrages exprimés, et de grandes circonscriptions correspondant par exemple aux anciennes régions. Contrairement à des circonscriptions départementales, elles seraient assez vastes pour représenter réellement la diversité politique et sociale, tout en maintenant un véritable ancrage territorial pour les élus.

En cas de referendum, il faudrait néanmoins surmonter tous les arguments en défaveur de la proportionnelle. Pensez-vous que ce soit possible ?

C'est précisément ce que j'ai essayé de faire dans ce livre. J'ai passé en revue, de manière systématique, les critiques adressées à la proportionnelle, et j'ai essayé d'y répondre en m'appuyant sur trois choses : les travaux de science politique, l'histoire électorale et politique française, et la comparaison avec les autres démocraties.

Je suis d'abord professeur, donc mon réflexe est d'essayer de regarder ce que l'on sait réellement, au-delà des idées reçues. J'en ai un peu assez, par exemple, d'entendre que la proportionnelle signifierait nécessairement le retour à la IV^e République, ce qui n'a aucun sens.

Mais j'ai aussi voulu faire quelque chose que l'on fait beaucoup moins souvent : analyser les effets du scrutin majoritaire lui-même. Parce qu'on énumère volontiers tous les défauts supposés de la proportionnelle comme si le système actuel, lui, était neutre ou sans effets propres. Là encore, les idées reçues sont nombreuses. Par exemple, le scrutin majoritaire ne produit pas mécaniquement des majorités. Il faut des conditions politiques particulières pour qu'il permette d'en dégager une, et ces conditions ne sont plus réunies aujourd'hui. L'histoire française le montre d'ailleurs très bien : pendant presque toute de la III^e République, on a utilisé le scrutin majoritaire sans pour autant produire de majorités stables.

Autrement dit, il faut comparer les deux systèmes avec les mêmes exigences. La proportionnelle n'est pas une baguette magique, mais le scrutin majoritaire ne l'est pas davantage. Les effets d'un mode de scrutin dépendent toujours du contexte et de la configuration politique dans lequel il fonctionne. Et ce contexte, en France, a profondément changé.

Ce nouveau contexte, c'est entre autres celui de la montée de l'extrême droite dans de nombreux pays européens.

Oui. Mais il faut être très clair : la proportionnelle ne constitue pas, à elle seule et à court terme, une réponse à la montée de l'extrême droite. Elle change toutefois fortement la manière dont un système politique traduit cette progression électorale en pouvoir.

Regardez ce qui vient de se passer en Saxe-Anhalt. L'AfD a obtenu 43,8 % des voix, ce qui est évidemment considérable. Mais avec 43,8 %, elle n'a pas automatiquement la majorité : elle a 39 sièges sur 83 et doit donc trouver des alliés si elle veut gouverner.

C'est là que la comparaison avec la France est intéressante. Avec notre scrutin majoritaire, un parti qui obtient 30 ou 35 % des voix au premier tour peut, dans certaines configurations, obtenir ensuite une majorité parlementaire très large. La proportionnelle impose une logique différente : si vous avez 40 % des voix, vous avez 40 % des sièges et vous devez chercher des partenaires pour gouverner. Si le RN obtenait 40 % des voix aux législatives, je préfère qu'il soit représenté à hauteur de son poids électoral et qu'il soit obligé de négocier, de construire des alliances et de faire des compromis, plutôt qu'un scrutin majoritaire puisse lui permettre de récupérer toute la mise.

L'avantage de la proportionnelle ici est qu'elle freine les prétentions hégémoniques des partis dominants.

Une critique souvent faite à la proportionnelle, c'est celle du risque de perdre la proximité entre les députés et les territoires. Au point que certains responsables politiques envisagent aujourd'hui de revenir sur le non-cumul des mandats.

Cette façon de voir les choses est très liée à notre histoire politique, et en particulier à la IIIe République. On continue souvent à penser le député comme le représentant de sa circonscription, chargé d'en faire remonter les demandes à Paris. Pourtant, juridiquement, ce n'est pas le cas : le député exerce un mandat national et représente la Nation tout entière, même s'il est élu dans une circonscription.

Cela ne veut évidemment pas dire que l'ancrage territorial n'a aucune importance. Les députés tiennent des permanences, rencontrent des électeurs, font remonter des préoccupations locales. Mais rien ne permet de dire que cet ancrage suppose nécessairement un scrutin uninominal, et encore moins le cumul des mandats.

Il suffit d'ailleurs de regarder ce qui se passe dans les pays où les députés sont élus à la proportionnelle. Les parlementaires n'y sont pas pour autant hors-sol. Ils ont des permanences, ils sont présents localement, ils entretiennent des liens avec les élus et les acteurs de leur territoire. Et, très souvent, leur carrière nationale s'est elle-même construite à partir d'un engagement local.

C'est même souvent cet ancrage qui compte dans la durée. Les partis ont intérêt à présenter des candidats connus et implantés localement, et les élus qui veulent conserver une place dans leur parti ou sur une liste doivent entretenir ce lien avec le territoire. La proportionnelle ne fait donc pas disparaître la proximité ; elle cesse simplement de faire comme si chaque député était, à lui seul, le représentant exclusif d'une petite portion du territoire.

Dans Pour la proportionnelle, vous soulevez d'ailleurs la question de la représentation de la pluralité politique des territoires.

Oui, et c'est à mes yeux un point fondamental, dont on parle très peu. Le scrutin majoritaire a tendance à effacer la diversité politique des territoires. Il peut donner l'impression qu'une circonscription est entièrement acquise à un parti, alors qu'une part très importante de ses électeurs a voté autrement. C'est un phénomène que l'on retrouve à chaque élection législative. En 2024, par exemple, le RN et ses alliés ont remporté la totalité des sièges dans neuf départements. Pourtant, si l'on additionne les résultats du premier tour dans ces départements, ils n'avaient recueilli qu'environ 47 % des voix. Plus de la moitié des électeurs avaient donc voté pour d'autres candidats, sans que cette diversité politique se retrouve ensuite dans la représentation parlementaire de ces départements.

Ce phénomène ne concerne évidemment pas seulement le RN. En Seine-Saint-Denis, les douze députés élus sont de gauche. Cela ne signifie pas que tous les électeurs de Seine-Saint-Denis sont de gauche, pas plus que tous les électeurs des départements entièrement représentés par le RN ne votent RN.

C'est cela que le scrutin majoritaire fait disparaître : la pluralité politique interne aux territoires. Une fois les élections passées, la carte des députés donne souvent l'image de blocs homogènes, alors que les électorsats sont beaucoup plus divers. Avec des circonscriptions suffisamment grandes et une représentation proportionnelle, on pourrait au contraire représenter cette diversité à l'intérieur même des territoires. Un territoire où plusieurs forces politiques disposent d'un poids électoral significatif pourrait avoir des députés correspondant à cette pluralité.

Et c'est au fond une autre manière de dire que chaque voix compte : non seulement les forces politiques seraient mieux représentées nationalement, mais la diversité politique des territoires apparaîtrait aussi beaucoup mieux à l'Assemblée nationale.

La proportionnelle peut-elle aussi améliorer la représentation sociale du pays ?

Il faut rester prudent là-dessus. La proportionnelle n'est pas une baguette magique et elle ne supprime évidemment pas les mécanismes sociaux de sélection du personnel politique. Mais elle peut les modifier.

Le scrutin majoritaire produit des effets censitaires assez forts. Comme un seul candidat est élu dans chaque circonscription, le coût de l'erreur de casting est élevé pour les partis. Ils ont donc tendance à privilégier des profils qu'ils jugent électoralement sûrs dans les circonscriptions gagnables : des gens déjà bien installés, diplômés, disposant de ressources politiques et sociales importantes, et souvent des hommes.

Évidemment, cela dépend aussi beaucoup de la volonté des partis. Certains réussissent mieux que d'autres à diversifier leurs candidatures. On le voit aujourd'hui avec LFI et le RN, qui ont fait élire davantage de députés issus des catégories populaires que les autres grandes formations. Cela montre bien que le mode de scrutin ne fait pas tout.

Mais la proportionnelle change tout de même la structure des incitations. Avec une liste et plusieurs sièges à pourvoir, il est moins risqué de varier les profils. On peut faire une place à des candidats moins traditionnels, moins dotés en capital politique ou social, sans faire reposer toute l'élection sur eux.

Cela se voit dans les comparaisons européennes. La représentation des ouvriers et des employés reste partout très insuffisante par rapport à leur poids dans la population active, mais elle est sensiblement plus élevée qu'en France. En Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas ou en Suède, entre 5 et 8 % des députés appartiennent à ces catégories, contre à peine 3 % en France. Ce n'est évidemment pas une révolution, mais la différence est loin d'être négligeable.

La proportionnelle ne garantit donc pas à elle seule un Parlement socialement représentatif. Elle offre simplement davantage de possibilités aux partis pour diversifier leurs candidats. Et cela vaut aussi, selon des mécanismes différents, pour l'âge ou pour le genre. Ce point est important parce que la composition sociale d'un Parlement n'est pas neutre : les expériences sociales qui y sont présentes pèsent sur les problèmes que l'on voit, sur la manière dont on les formule et sur les réponses politiques que l'on imagine.

Quel impact de la proportionnelle sur le niveau d'abstention ?

Les travaux comparatifs montrent assez clairement que la participation est généralement plus élevée lorsque les élections législatives se déroulent à la proportionnelle. Et cela se comprend assez bien : si votre voix a de fortes chances de contribuer à l'élection d'un député, vous avez davantage de raisons d'aller voter. Vous êtes aussi moins obligé de faire des calculs, de voter utile, de voter contre plutôt que pour.

Ce qui me frappe surtout, ce sont les écarts chez les jeunes. Dans les chiffres que je cite dans le livre, la participation des 18-24 ans atteint 76 % en Suède, autour de 70 % aux Pays-Bas et en Allemagne, contre seulement environ 30 % en France. Ce n'est évidemment pas le mode de scrutin qui explique tout, mais l'écart est suffisamment spectaculaire pour qu'on s'interroge. Quand les électeurs savent que leur vote contribuera réellement à la représentation, le geste électoral n'a pas tout à fait le même sens.

Il y a quelque chose de comparable sur la confiance politique. La France se caractérise aujourd'hui par un niveau de défiance particulièrement élevé par rapport aux autres grandes démocraties européennes. Là encore, je ne vais évidemment pas prétendre que la proportionnelle explique à elle seule ces différences. Mais cela montre au moins qu'une autre culture politique est possible.

Mais cette autre culture politique a aussi ses contraintes. Avec la proportionnelle, le parti pour lequel vous avez voté peut finalement gouverner dans une coalition avec un autre parti avec lequel vous n'auriez pas spontanément souhaité qu'il s'allie. Surtout, vous savez à l'avance qu'aucun parti, sauf situation

exceptionnelle, n'appliquera seul l'intégralité de son programme. Il faudra négocier et construire un compromis.

On ne peut plus dire, comme Jean-Luc Mélenchon au soir du second tour des législatives de 2024, « tout le programme, rien que le programme », sauf à renoncer à gouverner avec d'autres. Dans un système proportionnel, quand vous faites 30 % des voix, vous ne pouvez pas imposer et mettre en œuvre 100 % de votre programme.

C'est une autre manière de concevoir la compétition politique, et il est difficile pour beaucoup de responsables politiques français de se projeter là-dedans. C'est aussi difficile pour les médias, qui préfèrent souvent des situations beaucoup plus binaires : un vainqueur, un vaincu, une majorité, une opposition.

Finalement, peut-on dire que l'idée selon laquelle chaque voix compte est incompatible avec celle selon laquelle celui qui gagne doit pouvoir appliquer l'ensemble de son programme ?

Oui, d'une certaine manière. Si chaque voix compte, cela signifie aussi qu'aucune voix ne peut prétendre compter plus que les autres. Chaque courant politique doit pouvoir être représenté, et s'il participe à une majorité, une partie de ce qu'il défend doit pouvoir se retrouver dans le compromis de gouvernement.

Cela suppose évidemment de renoncer à l'idée qu'une élection donne à celui qui arrive en tête le droit d'appliquer seul l'intégralité de son programme. Mais ce n'est pas quelque chose d'étranger à notre histoire politique. Beaucoup des grandes lois qui structurent encore la République – adoptées sous la IIIe République – sont nées de négociations, d'alliances et de compromis entre des forces politiques différentes. Et les grandes réformes de l'après-guerre, comme la Sécurité sociale, ont été élaborées dans un contexte de coalition entre des partis très différents.

Nous avons un peu oublié cette histoire parce que la Ve République nous a habitués à une autre représentation de la politique : une élection doit produire un vainqueur clair, qui obtient une majorité et applique son programme. Or cette mécanique fonctionne de moins en moins et on peut même s'interroger sur son adaptation aux sociétés du XXIe siècle.

Changer le mode de scrutin, ce n'est donc pas seulement changer la manière de distribuer les sièges. C'est aussi créer les conditions d'une autre pratique politique, dans laquelle négocier, construire des accords et accepter qu'aucun parti ne puisse tout imposer deviennent la manière normale de faire de la politique.

Ces dernières années, notamment avec le mouvement des Gilets jaunes, de nouvelles revendications ont émergé, comme le référendum d'initiative citoyenne (RIC). Elles en disent long sur la défiance envers le personnel politique.

Le RIC exprime évidemment de la défiance, mais aussi un sentiment d'exclusion du jeu politique. Beaucoup de gens ont le sentiment que les responsables politiques ne parlent jamais d'eux, que les problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne n'entrent jamais vraiment dans le débat politique.

Mais il y a aussi, derrière cette revendication, quelque chose de beaucoup plus positif. Le RIC, c'est une société qui dit qu'elle veut avoir son mot à dire. Les Gilets jaunes ont montré que la société n'était pas apathique, qu'elle ne se contentait pas de rester spectatrice. Il y avait une demande très forte de participation politique.

Je suis personnellement favorable au RIC, sous certaines conditions. J'ai d'ailleurs contribué à un rapport de Terra Nova sur le sujet. Le RIC ne répond pas aux mêmes problèmes que la proportionnelle, mais les deux peuvent être complémentaires. La proportionnelle agit d'abord sur la représentation et le mode de gouvernement ; le RIC peut permettre à des revendications, des expériences ou des problèmes jusque-là peu visibles de faire irruption dans le champ politique. Et cela permet aussi de préciser ce que j'attends de la proportionnelle. Je ne pense évidemment pas qu'un changement de mode de scrutin suffira à lui seul à

transformer notre démocratie. Mais il peut enclencher quelque chose. Changer une culture politique, recréer de la confiance et de l'adhésion au système démocratique prendra du temps et nécessitera d'autres réformes.

Plus largement, je crois qu'il est temps d'entamer une forme de mise à jour de notre régime politique. Je le dis souvent à mes étudiants : la Constitution de 1958 a été écrite par des hommes nés pour beaucoup à la fin du XIXe siècle ou au tout début du XXe, qui avaient fait leurs études dans les années 1910, 1920 ou 1930. Or nous sommes tous profondément marqués par ce que nous avons appris au moment de notre formation. De ce point de vue, la Constitution de 1958 est intellectuellement plus vieille que sa date ne le laisse penser.

Cela ne veut pas dire qu'elle était mauvaise. Elle était au contraire très bien adaptée à une époque, à une histoire et à une certaine conception du pouvoir. Mais nous approchons de la fin du premier tiers du XXIe siècle. Il n'est pas absurde de penser que nos institutions doivent, elles aussi, être repensées à partir des expériences, des problèmes et des attentes politiques de notre temps.

Soutenir la proportionnelle revient-il à remettre en cause l'élection au suffrage universel du président de la République ?

Non. Je n'ai jamais pensé que le problème était, en lui-même, l'élection du président de la République au suffrage universel direct. C'était d'ailleurs un point de désaccord avec Arnaud Montebourg quand nous avons fondé, il y a 25 ans, la Convention pour la 6^{ème} République (C6R). Dans l'Union européenne, quatorze États ont un président élu directement par les citoyens, avec parfois des pouvoirs très importants. Dans ces pays, à l'exception de la France et de Chypre (mais c'est un régime présidentiel), le président ne dirige pas le gouvernement. Il est vrai que, dans tous ces pays sauf la France, les élections législatives se font à la proportionnelle ou comportent une forte composante proportionnelle. L'élection directe du président ne suffit donc pas, à elle seule, à produire un système présidentieliste.

Le cas français est particulier parce que le président gouverne alors que, si l'on s'en tient à la Constitution, ce n'est pas à lui que revient le pouvoir gouvernant. C'est le gouvernement qui « détermine et conduit la politique de la Nation » (art. 20) et c'est le Premier ministre qui « dirige l'action du gouvernement » (art. 21). Le président dispose évidemment de pouvoirs propres très importants : il peut dissoudre l'Assemblée nationale, recourir au référendum, nommer le Premier ministre, saisir le Conseil constitutionnel. Mais ce ne sont pas des pouvoirs de gouvernement. Ce qui s'est passé sous la Ve République, c'est que le président s'est progressivement approprié des instruments de gouvernement qui ne lui appartenaient pas à l'origine. Dans un chapitre intitulé « Les bricolages institutionnels de l'hyperprésidence », que je viens de publier dans un ouvrage collectif intitulé L'ère de l'exécutif (Presses de Sciences Po, 2026), je montre comment, sous la Ve République, le président s'est peu à peu accaparé ces instruments appartenant au Premier ministre et a phagocyté une grande partie de l'activité normative du gouvernement.

Ce qui fait surtout la singularité française, c'est donc la combinaison de plusieurs éléments : un président élu au suffrage universel direct qui gouverne – sans avoir jamais à rendre des comptes – et des élections législatives au scrutin majoritaire qui, pendant longtemps, lui ont fourni dans la foulée une majorité largement élue dans son sillage.

Et c'est précisément là que la proportionnelle change les choses. Avec elle, celui qui peut effectivement gouverner est celui qui parvient à construire une coalition majoritaire à l'Assemblée. Celui qui mène cette négociation est normalement le futur Premier ministre. Sa légitimité politique ne vient donc plus d'abord du président de la République : elle vient de la majorité parlementaire qu'il a lui-même construite autour d'un programme de gouvernement négocié. On peut donc parfaitement conserver un président de la République élu au suffrage universel direct et avoir, en même temps, un Premier ministre qui dispose de sa propre légitimité politique devant le Parlement. À mes yeux, l'enjeu essentiel est là : moins dans le mode d'élection du président que dans le rétablissement d'un véritable principe de responsabilité, avec un Premier ministre responsable devant le Parlement et devant la coalition qui le soutient.



contact@fondationecolo.org



[@fondationecolo.bsky.social](https://bsky.social/@fondationecolo)



[linkedin.com/company/fondation-de-l-écologie-politique](https://www.linkedin.com/company/fondation-de-l-ecologie-politique)



[@fondationecolo](https://www.instagram.com/fondationecolo)



**FONDATION
DE L'ÉCOLOGIE
POLITIQUE**

www.fondationecolo.org